

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le mardi 28 septembre 2010, à 20 h 15 à la salle du Conseil, située au centre le Sillon, 337, chemin Royal étaient présents : Lauréanne Dion, Claude Beauchemin, Jacques Drolet et Caroline Roberge sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Avis de motion – Adoption du règlement n° 010-083 décrétant des travaux d'égouts, de voirie, de traitement des eaux et d'autres travaux connexes, comportant une dépense de 2 967 800 \$ ainsi qu'un emprunt du même montant, remboursable en 20 ans;
3. Période de questions;
4. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse, vérifie que tous les membres du Conseil ont reçu un avis de convocation tel que le prévoit l'article 5 du règlement n° 010-082, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

* Monsieur Marco Langlois, g.m.a. directeur général/secrétaire-trésorier certifie avoir remis un avis de convocation à tous les membres du Conseil.

010-081

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Claude Beauchemin et appuyé par Caroline Roberge.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 2 Avis de motion – Adoption du règlement n° 010-083 décrétant des travaux d'égouts, de voirie, de traitement des eaux et d'autres travaux connexes, comportant une dépense de 2 967 800 \$ ainsi qu'un emprunt du même montant, remboursable en 20 ans

Lauréanne Dion donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le n° 010-083 décrétant des travaux d'égouts, de voirie, de traitement des eaux et d'autres travaux connexes, comportant une dépense de 2 967 800 \$ ainsi qu'un emprunt du même montant, remboursable en 20 ans.

Item 3 Période de questions.

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 20 et se termine à 20 h 20 pour une période de 0 minute.

- Les délibérations et la période de question de cette session porteront exclusivement sur le budget.

Aucune personne n'était présente à la séance.

010-082

Item 18 Levée de la séance.

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion et appuyée par Caroline Roberge, il est 20 h 21.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.